

SALLE POLYVALENTE DE SAINT JEAN DE LA PORTE

MODALITES DE LOCATION

Pour toute demande de disponibilité ou réservation, s'adresser à la Mairie, aux jours et heures de permanence : **mardi de 16 H 30 à 19 H – Mercredi & samedi de 9 H 30 à 11 H 30.**

A la réservation le locataire devra établir deux chèques, libellés à l'ordre du Trésor Public :

- l'un correspondant au montant des arrhes, (*en cas d'annulation dans les 30 jours précédant la location, les arrhes seront conservées, sauf cas de force majeure*).
- l'autre correspondant au montant de la caution (*ce chèque sera restitué au rendu des clefs si aucun dégât n'est à déplorer*).

Le règlement du solde de la location se fera au rendu des clefs et après contrôle avec le responsable de la salle.

Responsable de la Salle des Fêtes : Laure TRUNFIO, Adjoint ☎ : 06.03.61.62.81.

ASSURANCES

1/ L'utilisateur devra avoir souscrit une police d'assurances couvrant sa responsabilité civile d'ORGANISATEUR, pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers ; la garantie devra également porter sur le recours du PROPRIETAIRE, des voisins ou des tiers, pour les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosions, de l'action des eaux et du bris de glaces.

2/ L'utilisateur répond des dégradations occasionnées aux bâtiments, installations et matériels mis à disposition, ainsi qu'aux aires de stationnement et à l'environnement. En cas de dégradations, les réparations seront mises à la charge de l'utilisateur, sur réquisition du receveur municipal.

3/ La Commune décline toute responsabilité en cas de dommages affectant le matériel, les boissons et denrées apportées par l'utilisateur, ainsi que sur les objets et vêtements déposés au vestiaire.

TARIF DES LOCATIONS

| HABITANTS OU ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE | | EXTERIEURS | |
|---|---------|---------------------------|---------|
| Week-end | 220 € | Week-end | 450 € |
| Journée semaine hors ven. | 120 € | Journée semaine hors ven. | 250 € |
| Associations | Gratuit | Associations | 220 € |
| Dépôt de garantie | 1 524 € | Dépôt de garantie | 1 524 € |
| Arrhes | 100 € | Arrhes | 100 € |
| Elus & personnel communal | 120 € | | |
| Vaisselle 50 € | | | |

M., Mme, Mlle (*prénom & nom*)

Adresse

☎

Réserve la salle (date)

et reconnaît avoir pris connaissance des différentes dispositions qui précèdent.

Chèque arrhes (*réf.*)

Chèque caution (*réf.*)

A Saint Jean de la Porte, le
Signature du Locataire,

Cachet de la Mairie

SALLE POLYVALENTE DE SAINT JEAN DE LA PORTE

INFORMATIONS DIVERSES A L'ATTENTION DES USAGERS

LES CLEFS

Les passes (*alu et bois*) ouvrent toutes les portes de la salle et de la cuisine.

L'ECLAIRAGE - LE CHAUFFAGE - LA VENTILATION

Se commandent depuis le bar.

LA SONO

Le volume devra être baissé après minuit. Pensez au voisinage qui, lui, ne fait pas la fête !

LA CHAMBRE FROIDE

Fonctionne grâce à l'interrupteur qui se trouve à côté de sa porte. Il est conseillé de la mettre en marche au minimum quatre heures auparavant.

LES TABLES ET LES CHAISES

- Les tables doivent être protégées par des nappes en papier ou tissu.
- Les chaises ne doivent pas être empilées à plus de dix, pour éviter de détériorer les appliques murales.
- Les tables et les chaises doivent être nettoyées soigneusement avant d'être rangées.

LA VAISSELLE

Elle sera lavée et rangée dans le placard de la cuisine.

LES SOLS ET LES SANITAIRES

Ils seront nettoyés avec le plus grand soin.

LES POUBELLES

Elles seront sorties et déposées dans le container situé à l'extérieur de la salle.

NOTA

Les sacs poubelles, le papier W-C et les produits d'entretien sont à la charge des utilisateurs.

IL EST INTERDIT

- de coller des décorations sur les murs et les portes intérieures,
- de s'appuyer sur le doublage des murs intérieurs,

- d'ouvrir portes et fenêtres APRES MINUIT de façon à éviter le bruit pour le voisinage.

**TOUTE DETERIORATION
OU ETAT DE PROPRETE NON SATISFAISANT
FERONT L'OBJET D'UNE RETENUE SUR LA CAUTION.**